Jeudi 24 Septembre. (N° 113.) 27e Année. — 1868.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	03 minutes	du matin,		Express.
9 —	02 —	—		Omnibus-Mixte.
2 —	12 —	soir,		Omnibus-Mixte.
4 —	13 —	—		Express.
7 —	15 —	—		Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	03 minutes	du matin,		Mixte.
8 —	35 —	—		Omnibus-Mixte.
9 —	50 —	—		Express.
11 —	54 —	—		Omnibus-Mixte.
5 —	57 —	soir,		Omnibus.
10 —	34 —	—		Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la *France :*

Les regards demeurent tournés vers l'Espagne.

Sans être encore connus avec une entière précision, les évènements qui viennent d'y éclater se dégagent un peu des contradictions et des exagérations de la première heure.

Il demeure établi que l'initiative du *pronunciamiento* a été prise par l'amiral Topete, commandant des forces navales qui se trouvaient dans le port de Cadix. Ces forces se composaient de cinq bâtiments : *Ville-de-Madrid*, *Zaragoza*, *Isabel II*, *Zingara* et *Tetouan*, qui tous ont obéi au signal du chef. Il en a été de même des deux bataillons de troupes de marine qui occupaient l'arsenal de la Carraca.

Un de ces bataillons a aussitôt coupé les communications entre Cadix et la terre ferme, tandis que l'autre occupait la station du chemin de fer de Xérès et se rendait ainsi maître de la communication avec Séville. En même temps, l'escadre insurgée sommait le gouverneur de Cadix de livrer la ville, sommation qui aurait été accueillie par un refus.

A Séville, au contraire, la garnison, commandée par le général Izquierdo, s'est immédiatement ralliée à l'insurrection.

Là nous paraissent se borner les nouvelles ayant un caractère de certitude.

Tout ce que l'on ajoute sur l'extension qu'aurait prise le mouvement, sur la rapidité de ses progrès, sur l'écho qu'il aurait rencontré dans plusieurs provinces, repose uniquement sur des conjectures. Que plusieurs de ces conjectures soient plausibles, peut-être même probables, nous n'entendons pas le nier ; mais elles n'en restent pas moins, pour le moment, à l'état de simples suppositions.

Quant à Madrid, une dépêche datée de mardi, nous apprend que la tranquillité n'y a pas été troublée et que le nouveau chef du ministère fait face à la situation avec autant d'activité que d'énergie. La reine, partie lundi soir de Saint-Sébastien, a dû rentrer le lendemain dans sa capitale.

Cette dépêche constate deux points importants : d'abord que les communications télégraphiques sont rétablies ; ensuite que la route est libre entre la frontière et Madrid.

Elle fait en outre tomber les bruits qui montraient le gouvernement en désarroi, et la reine prête à signer son abdication.

Les assertions sur ce dernier point avaient pris lundi soir une très-grande consistance. On donnait comme positif que la régence avait été offerte à Espartero, sous la protection duquel on voulait placer la minorité du prince des Asturies. Aujourd'hui encore, il ne manque pas de personnes qui pensent que telle est la détermination finale conseillée à la reine, et qu'elle ne rentre à Madrid que pour la proclamer. C'est évidemment là une simple hypothèse, suggérée par la gravité que donne à la crise l'accord présumé de tous les partis opposants pour renverser la dynastie régnante.

Cet accord semble, en effet, très-probable ; pourtant, rien ne le constate d'une manière formelle dans les faits connus jusqu'ici. Le passage suivant, que nous empruntons à la *Gironde*, de Bordeaux, tendrait même à indiquer que des prétentions très-divergentes se trouvent en jeu :

« ..... En ce qui touche le but final de la révolution et même la direction qu'elle va suivre, nos informations ne sont pas très-précises. On nous écrit que Dulce n'a pas consenti à reconnaître la suprématie de Prim ; que Serrano reste à Cadix commandant la place ; que Prim est sorti à la tête des troupes disponibles, résigné à accepter un rôle secondaire, si les généraux de l'Union libérale ne veulent pas le prendre pour leur chef.

» On nous écrit aussi que le général républicain Pierrad, avec un bon nombre de ses amis politiques, ont franchi la frontière, décidés à provoquer l'établissement d'une république fédérale. »

Cette divergence dans les vues peut avoir pour conséquence un manque d'ensemble dans les mouvements qui deviendrait un avantage marqué en faveur du gouvernement.

Une dépêche particulière de Londres annonce que lundi le général Prim n'avait pas quitté cette capitale ; nous ferons remarquer que cette affirmation ne s'accorde guère avec toutes les autres indications reçues jusqu'à présent, et d'après lesquelles le comte de Reus, débarqué à Gibraltar, se serait mis à la tête d'un certain nombre de révoltés.

Cadix, 21 septembre. — Deux vaisseaux de guerre supposés être la *Ville-de-Madrid* et la *Ville-de-Sarragosse* ont commencé le bombardement de la ville. Une partie de la garnison a quitté la ville et rejoint l'armée. Les insurgés se sont établis au bord de la mer. Peu d'instants après, l'autre partie a arboré le drapeau blanc. La ville est actuellement au pouvoir des progressistes.

Prim est entré en Espagne. On ignore où il est.

Les colonels Baldrich et Lagunero commandent des bandes en Catalogne et en Andalousie.

Ce ne sont pas seulement les ministres français qui donnent un démenti aux interprétations pessimistes que le discours du roi de Prusse à Kiel avait provoquées ; c'est le roi Guillaume lui-même qui proteste hautement et loyalement contre le sens attribué à ses paroles. A son passage à Hambourg, il a saisi l'occasion de rectifier à cet égard les fausses impressions de l'opinion publique.

Voici la dépêche que nous recevons de cette ville :

Hambourg, 21 septembre. — Aujourd'hui, le roi de Prusse a visité la Bourse. Sa Majesté a adressé au président de la chambre de commerce les paroles suivantes :

« Ce dont vous avez besoin, nous en avons tous besoin. Je veux parler de la paix, et j'ai l'espoir le plus assuré que cette paix ne sera pas troublée. Les paroles que j'ai prononcées à Kiel avaient pour but de donner à cette confiance que j'ai dans le maintien de la paix l'expression la plus énergique. Je ne m'explique point comment on a pu songer un seul instant à donner à mes paroles une autre interprétation. »

Il n'y a dans cette déclaration aucune pensée équivoque. Le sens du discours de Kiel est fixé en des termes qui ne laissent place à aucun doute.

FEUILLETON. 4

JEANNE DE BEAUCE,

Par M. Francis Tesson.

(*Suite.*)

VIII.

— Julien ? où est mon Julien ? criait d'une voix tonnante le fermier Caillaud, qui, après avoir été faire un tour à sa ferme, revenait en courant sur le lieu du sinistre.

— Notre jeune maître a certainement le diable au corps, répliqua un des charretiers.

— Ah ! repartit un autre, c'est un brave cœur, tout de même !

Le fermier saisit un des assistants sur l'épaule :

— Est-ce vrai ce que j'entends dire ? demanda-t-il.

— Holà ! notre maître, plus doucement donc !

— Parle, réponds. Est-il vrai que Julien est là-dedans ?

Le fermier montrait l'habitation des Marais qui n'offrait plus pour ainsi dire qu'un vaste amas de décombres.

— Oui, notre maître.

Le père Caillaud laissa échapper un rugissement.

— C'est la seconde fois qu'il pénètre chez les Marais, fit le maître d'école de Tillay ; il a déjà sauvé la fille, il est en train de sauver le père.

— Jour de ma vie ! hurla le fermier, ils ont laissé mon garçon, mon unique enfant, se jeter dans ce brasier ! Ils l'ont laissé faire cette folie, eux, des hommes !

Le pauvre père frappait la terre avec fureur.

— Ce sera une belle action à enregistrer dans les annales de Tillay, dit gravement le maître d'école.

— Et que m'importent, à moi, vos belles actions ! vociféra le fermier, dont les yeux se mouillèrent de larmes. Est-ce que cela me rendra mon gars Julien, s'il lui arrive malheur ?

— Le voilà ! le voilà ! crièrent plusieurs voix.

En effet, quelque chose d'informe traversa l'incendie comme un tourbillon, et vint rouler aux pieds du fermier.

C'était Julien Caillaud qui portait dans ses bras Jean Marais évanoui.

La foule battait des mains.

Le fermier montrait les poings à la foule et criait :

— Lâches que vous êtes, pas un de vous n'a eu le cœur de le suivre !

Julien était méconnaissable.

Sa figure, noire de fumée et de suie, ses cheveux grillés, ses vêtements brûlés et tombant en lambeaux, ses mains couvertes de boursouflures, attestaient que le gars beauceron avait vaillamment payé de sa personne.

— A boire ! soupira-t-il en chancelant.

— A boire ! répéta d'une voix de stentor le maître de la Caillauderie. Vous voyez bien que mon fils se meurt.

Le maître d'école, homme de précaution, avait emporté sur lui, à tout hasard, une gourde pleine d'eau-de-vie.

Il en versa quelques gouttes sur les lèvres de Julien.

Le jeune homme n'était pas blessé.

L'émotion seule causait sa faiblesse ; le cordial du maître d'école l'eut bientôt ranimé.

Il entr'ouvrit les yeux.

— Jeanne, comment va-t-elle ? balbutia-t-il.

Puis apercevant le visage du fermier :

— Ah ! te voilà, père ! fit-il avec un sourire de bonheur.

Une larme coula sur la joue bronzée de maître Caillaud.

— Oui, me voilà, garnement, fit-il. Ah çà, tu avais donc juré de te faire griller vivant, toi ? Tu ne me croyais pas si près, hein ? Tu te disais : le père est à la ferme, j'ai beau jeu, je peux faire mes farces ! Oui, parlons-en de tes farces, mauvais sujet !

Le fermier essayait de grossir sa voix, de froncer son visage, de donner à ses paroles l'accent du reproche.

Mais l'émotion qui le dominait perçait à chaque instant sous cette apparente sévérité.

Enfin, n'y tenant plus, pleurant et riant à la fois, il saisit Julien à bras le corps, l'embrassa bruyamment à plusieurs reprises, et laissa déborder à flots une tendresse qu'on n'eût certes jamais soupçonnée dans cet homme à rude écorce.

— Tu m'as fait une fière souleur, balbutia-t-il ; n'importe, tu es un brave cœur, et je suis fier de toi.

A quelques pas d'eux, Marais et sa fille, si courageusement retirés des flammes par Julien Caillaud, étaient l'objet des soins les plus empressés.

Mathurine tournait comme une folle autour de ce qui avait été sa maison, s'arrachait les cheveux et s'écriait :

— Hélas ! qu'allons-nous devenir ?

— Allons ! allons ! la mère, fit le maître de la Caillauderie en lui frappant sur l'épaule, il faut se faire une raison : les vôtres sont sains et saufs, c'est le principal. Quant au reste, on avisera.

— Ma pauvre maison où nous vivions si heureux ! hélas !

— Eh ! bast ! on la rebâtira ; en attendant, vous ne coucherez pas dans la rue.

Le besoin général de la paix, la confiance dans sa durée y sont affirmés avec une netteté et une énergie qui répondent, d'ailleurs, au sentiment universel. En France comme en Allemagne, s'il est des gens qui peuvent croire à la guerre, il n'est personne qui n'en repousse l'éventualité comme un des plus grands malheurs qui puissent affliger l'Europe. Non, personne ne veut la guerre et, de toutes parts, les intérêts alarmés et les vœux des populations montent vers les gouvernements pour les conjurer de faire de la consolidation de la paix l'objet essentiel de leur politique.

Il faut le constater : de toutes parts aussi les gouvernements s'efforcent de rassurer l'esprit public, et ce n'est pas leur faute à coup sûr si le malaise de l'inconnu qui pèse sur l'opinion ne cède pas enfin à la persistance de leurs déclarations pacifiques. *(La France).*

On mande de la Canée que le gouvernement hellénique, au lieu de favoriser le rapatriement des Crétois qui voudraient rentrer dans leur pays, leur oppose, au contraire, toutes sortes d'obstacles.

Il est certain que la révolte n'a plus de racine dans l'île de Candie, et que si elle y conserve encore quelques espérances, elle ne les puise que dans les encouragements qui lui viennent d'Athènes.

Lundi a eu lieu l'ouverture des Chambres hollandaises. Le discours du trône constate que les relations avec les puissances étrangères sont satisfaisantes.

Il annonce la présentation de plusieurs projets de loi, entre autres ceux pour l'augmentation du nombre des membres des deux Chambres, pour l'abolition du timbre d'impression et pour la suppression des dîmes. Le discours du trône dit que les dépenses seront probablement couvertes par les moyens ordinaires.

Un télégramme transmis par le câble sous-marin nous apprend que le Congrès des Etats-Unis s'est également réuni lundi, conformément au vote qu'il avait émis en se séparant il y a six semaines. Les Chambres, toutefois, n'ont tenu qu'une courte séance pour s'ajourner de nouveau jusqu'au 16 octobre.

Le Congrès a en outre décidé que si, à cette date, il n'y avait pas un nombre suffisant de députés présents, il s'ajournerait au 10 novembre ; puis, en cas de nouvelle insuffisance, au 7 décembre, à moins que, dans l'intervalle, il n'en soit décidé autrement.

En d'autres termes, le Congrès se réserve la faculté de siéger ou de ne pas siéger en octobre ou en novembre, suivant ce que pourront exiger les circonstances de l'élection présidentielle.

Pour les articles non signés : P. Godet.

Nouvelles Diverses.

La double élection de la Nièvre et de la Moselle s'est dénouée par la complète victoire des candidats du gouvernement.

Dans la Nièvre, M. de Bourgoing a obtenu près de 16,000 voix, tandis que M. Girerd n'arrivait pas à 4,000.

Le scrutin de la Moselle a donné à M. Lejoindre une majorité de plus de 13,000 voix.

— L'*Univers* annonce que M. de Villemessant vient d'intenter un procès au préfet de police, au sujet de l'interdiction de la vente du *Figaro* dans les gares.

Il base sa réclamation sur les deux points que voici :

1° Une gare ne saurait être considérée comme voie publique, puisque l'accès n'en est pas permis à tout le monde, et qu'il faut avoir pris un billet pour pouvoir pénétrer dans la salle d'attente ;

2° Les vendeurs dans les gares sont des employés de la maison Hachette, libraire patenté et breveté, et conséquemment ils ne sont soumis à aucune des formalités préalables pour la vente sur la voie publique.

Nous relaterons la solution de ce curieux procès, intéressant à plus d'un titre et qui fixera un point important de jurisprudence à l'égard de la librairie.

— Il y a dans le jardin du Luxembourg en ce moment un garde à pied de Paris qui jouit à un degré éminent du don de charmer les oiseaux. Les pierrots, les colombes et les pigeons ramiers couvrent littéralement ses bras, ses épaules et son tricorne, se disputant dans une sécurité parfaite les petites boulettes de mie de pain qu'il prépare simultanément dans ses doigts et dans ses lèvres. On est tenté de croire en voyant ce garde que s'il y a des animaux sauvages, c'est un peu par notre faute.

LA CATASTROPHE DE METZ.

Nous empruntons au *Vœu national*, de Metz, le récit suivant, qui complète celui déjà publié par nous :

Le 17 septembre, un accident terrible s'est produit à Metz, sur un des points de l'Arsenal. La salle de la fabrication des cartouches a sauté vers deux heures de l'après-midi.

L'explosion s'est fait entendre au loin dans la ville et hors de la ville.

La population est accourue aussitôt sur le lieu du désastre, et elle y a vu le plus affreux spectacle : les débris fumants d'une salle embrasée, les blessés fuyant ou appelant au secours par des cris lamentables, et les morts ensevelis sous des poutres brûlantes, noircis et raccornis de la façon la plus hideuse. C'était à faire frémir les plus courageux. Mais l'humanité n'a pas failli dans cette occasion douloureuse.

La cause de l'explosion a été immédiatement connue. L'atelier de fabrication des cartouches à l'arsenal de Metz, contenait ce jour-là cent neuf personnes travaillant dans deux chambres contiguës. La plupart étaient des femmes. Plusieurs militaires artificiers y travaillaient également. Une ouvrière ayant jeté ses ciseaux à une de ses compagnes, par suite d'une altercation comme il en arrive journellement pour des motifs d'ailleurs futiles, la pointe des ciseaux frappa une capsule et la fit éclater. Le feu se communiqua rapidement. Une explosion considérable s'ensuivit. De là tous les malheurs qu'on eut à déplorer.

Six corps ont été trouvés morts. On a retiré neuf mourants, qui ont encore pu recevoir les sacrements et sont morts sur place ou dans le trajet de l'arsenal à l'hôpital de Bon-Secours. Les autres blessés, au nombre de soixante-cinq, ont reçu tous les soins possibles.

Des fourgons d'artillerie avaient amené en abondance de la paille, des matelas, des couvertures et tous les secours d'hôpital. Tous ces secours étaient fort nécessaires.

Une pauvre femme avait l'intérieur du corps mis à jour. A une autre, les entrailles sortaient du corps. Les uns avaient perdu bras et jambes. Plusieurs avaient les poings mutilés et séparés du corps. Beaucoup avaient la tête fracassée et en partie sautée. Un grand nombre avaient les cheveux grillés complètement et tout le corps plus ou moins ravagé par le feu. Qu'on se figure ce que pouvait être une aussi navrante et lamentable scène !

Le nombre total des victimes s'est élevé à 80. On a transporté à l'hôpital militaire 22 soldats. L'hôpital de Bon-Secours a reçu 5 militaires et 53 femmes. Sur ce nombre, on comptait le lendemain 28 morts, à qui ont été accordés solennellement les honneurs de la sépulture. Des affiches placardées sur les murs avaient annoncé à la population cette religieuse cérémonie. Le convoi funèbre est sorti de l'hôpital de Bon-Secours à quatre heures du soir. Il a rencontré la moitié de la population échelonnée sur son passage ; M. le maire avec MM. les généraux d'Aurelle de Paladines et Didion suivaient les cinq corbillards et les quatre voitures-prolonges renfermant les cercueils ; et toutes les autorités militaires et civiles, en grande tenue, figuraient dans le cortége. On a inhumé tous ces morts au cimetière Chambière, et sur leur tombe, M. le maire de Metz a prononcé un discours aussi remarquable par l'éloquence du langage que par la grandeur et la générosité des sentiments. La cérémonie funèbre a été un véritable deuil public : la population de Metz ne pouvait mieux se comporter qu'elle l'a fait dans cette circonstance malheureuse.

Samedi, à sept heures, il y a eu encore un convoi funèbre. C'était celui des militaires, au nombre de sept, trois chasseurs et quatre artilleurs. Une suite nombreuse l'accompagnait. Les autorités civiles et militaires s'y trouvaient réunies au grand complet. La musique du génie précédait le cortége. Le général d'Aurel de Paladines a prononcé un touchant discours sur la tombe des nobles victimes. Son Exc. le maréchal Bazaine, arrivé dès la veille, s'est fait un devoir de paraître lui-même dans cette triste cérémonie, donnant l'exemple d'honorer les morts qui ont péri dans le travail et la fidélité à leur mission.

On nous raconte que l'un de ces braves militaires sacrifiés par l'explosion s'est honoré, avant sa mort, par le plus beau trait d'héroisme et de sangfroid : il arrachait du milieu des flammes les victimes les plus à sa portée, et il en jeta successivement six ou sept dans les eaux de la Seille ; c'était le soulagement le plus prompt et le plus efficace qui convenait à leurs blessures affreuses. Il rentra sous les décombres enflammés pour continuer son œuvre de sauvetage. Malheureusement on ne le revit plus ; il s'affaissa, trahi par ses forces, ou écrasé soos un éboulement de poutres meurtrières et incandescentes. Ce brave est mort enseveli dans son triomphe. Les personnes qu'il a sauvées vivent encore ; elles donnent à sa mémoire des larmes douloureuses, comme à la mort d'un frère ou d'un père.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Extraits *du procès-verbal de la session de 1868, pour les questions importantes et celles intéressant le plus particulièrement l'arrondissement de Saumur.*

Présidence de M. Louvet.

(*Suite.*)

Le rapporteur de la troisième commission, chargé d'exposer la situation du service de la Loire, prend la parole en ces termes :

« Votre troisième commission, chargée chaque année du soin de vous entretenir des différents services se rattachant au fleuve de la Loire, a successivement porté son examen sur :

» Les allocations de crédit destinées à l'entretien et à l'amélioration de la navigation dans la traverse de ce département ;

» Les travaux neufs et les améliorations réclamées ou en cours d'exécution ;

» Les projets à l'étude pour assurer dans l'avenir les bienfaits d'une navigation régulière sur ce fleuve ;

» Les projets étudiés ou les mesures proposées pour empêcher ou au moins atténuer les effets désastreux des inondations.

» Organe de cette commission, nous suivrons le même ordre dans le rapport de son travail.

. . . . . .

» Un travail, déjà fort avancé, doit être re-

— Tout notre pauvre bien perdu, anéanti, mon Dieu !

— Du courage, la mère ! entre voisins, on vous aidera : l'un prêtera sa charrue, l'autre ses chevaux ; un autre ensemencera vos terres, chacun mettra la main à la pâte. Pas vrai, les enfants ?

— Oui, oui, crièrent les gens du bourg.

— S'entr'aider, c'est la loi de nature. Laissez donc ! vous serez toute surprise de retrouver une maison neuve là où vous n'habitiez qu'une masure.

— Dieu vous entende, mon bon monsieur Caillaud.

— Au plus pressé, d'abord. Julien a sauvé votre mari et votre fille, je veux aussi avoir ma part en tout cela. Puisque vous êtes sans feu ni lieu, venez tous à la ferme. Vous y trouverez du pain, un gîte et une cordiale hospitalité. Venez.

IX.

Le dévouement de Julien Caillaud n'eût pas tous les heureux résultats qu'on espérait d'abord.

Marais, dont la santé était déjà considérablement ébranlée par la maladie, ne résista pas au terrible choc que lui causèrent l'incendie de sa maison et la perte de son bien.

Il végéta quelques semaines encore, presque sans mouvement, laissant à peine échapper par-ci par-là quelques mots entrecoupés, paraissant insensible à ce qui se passait autour de lui.

Mais cet anéantissement n'était qu'apparent.

Ses yeux, qui par moment brillaient d'étranges lueurs et par moment s'emplissaient de larmes, témoignaient que, si la vie s'était retirée partiellement du corps, l'intelligence subsistait tout entière.

Et Dieu seul pourrait nous dire ce que souffrit dans son cœur, dans ses affections, durant les longues semaines de son agonie, cet homme des champs si courageux et si bon.

Il s'éteignit à l'heure où s'éteint le soleil, par une froide et sombre soirée de novembre, au bruit des rafales déchaînées sur la plaine déserte.

A cet instant suprême, un reste de force revint au mourant.

Il se souleva sur le coude et jeta un long regard mélancolique sur Mathurine, qui, droite, blême, les poings fermés, les dents serrées, contemplait avec épouvante ce lit sur lequel planait la mort.

Ses deux garçons jouaient silencieusement à deux pas, inconscients des terribles choses qu'agitait pour eux la destinée.

Jeanne de Beauce, agenouillée au chevet du lit, refoulait sa douleur pour ne pas accroître celle de sa mère adoptive.

— Ma pauvre femme ! ma pauvre femme ! murmura Jean Marais à deux reprises.

Un hoquet convulsif l'interrompit. Son souffle s'envola dans ce dernier adieu ; ses lèvres se roidirent ; ses yeux restèrent fixes, et sur l'oreiller blanc sa tête immobile et pâle retomba.

On s'empressa d'arracher Mathurine à ce funèbre spectacle.

Mais, chose lamentable ! Au lieu de verser des flots de larmes, au lieu de crier, de gémir, de se frapper la poitrine, la veuve de Jean Marais se laissa emmener sans mot dire, œil sec, bouche béante.

Ses joues, colorées d'ordinaire, avaient la pâleur jaune de la cire.

On eût dit la statue de la douleur.

Le silence de Mathurine était plus poignant que les plus bruyants sanglots.

Les voisines en furent effrayées.

— Mère, qu'as-tu donc ? s'écria Jeanne qui la secoua par sa robe, mère ne me reconnais-tu pas ? Parle-moi.

— Mère, mère ! répétait en sanglotant l'aîné des garçons, qui ne comprenait rien à ce qui se passait, mais qui, voyant chacun pleurer, pleurait aussi.

Le plus jeune regardait tout le monde en souriant.

Une voisine prit le bambin dans ses bras, éleva son gai visage jusqu'à la hauteur des lèvres de la veuve, en disant :

— Embrasse ton enfant, Mathurine.

Avec son instinct de femme, la paysanne espérait vaincre, par l'amour maternel, le désespoir conjugal.

Mais le désespoir l'emporta.

Mathurine ne répondit que par un rire strident aux caresses du bambin et aux larmes des assistants.

— Allons ! vite ! exclama-t-elle, qu'on apporte ma robe blanche ; qu'on m'attache au côté gauche le bouquet de mariage ; qu'on mette à mon front la couronne d'oranger ! Bedeau, sonne la cloche ! Violonneux, graisse ton archet ! A vos fourneaux, les cuisinières ! Ah ! nous allons rire et danser, et faire bombance ! C'est aujourd'hui que j'épouse Jean Marais, mon ami bien aimé.

Un cri de stupeur sortit de toutes les bouches.

Mathurine était folle.

Sa folie fut douce et inoffensive, avec des intermittences de raison.

Elle restait des journées entières accroupie au coin de l'âtre ou à la porte de l'étable de quelque obligeant voisin, les coudes appuyés sur les genoux, le visage enfoui dans ses mains, murmurant, avec un léger balancement de tête, quelque chanson des temps heureux

pris au retour des basses eaux, pour être terminé en 1868.

» Le but proposé est de réunir sous les quais de Saumur toutes les eaux du fleuve, lorsqu'elles sont basses, en fermant une brèche profonde qui s'est produite dans la digue submersible, construite en amont de la prairie d'Offard.

» La dépense autorisée est de	25,780 fr.	02 c.
» Les crédits antérieurs à 1868 ayant été de	16,920	33
» Le reste à employer est de	8,859	69

» Au moyen du crédit de 6,681 fr. 89 c. accordé sur 1868, MM. les ingénieurs espèrent pouvoir terminer le travail dans cette campagne.

» Le projet primitif portait la dépense à 34,000 fr., dont deux tiers à la charge de l'Etat, un tiers à la charge de la commune. Sur cette somme, 13,841 fr. 78 c. restent à employer.

» Un crédit de 4,912 fr. 45 c. sur 1868 est affecté à la poursuite des travaux.

» Sur la demande de la commune du Thoureil, une modification a été faite au projet primitif donnant lieu à une augmentation de 1,000 fr. que cette commune consentait à prendre entièrement à sa charge. Il s'agissait de régler le couronnement de la levée à un niveau uniforme de 6 m. au-dessus de l'étiage, afin d'assurer les communications entre la partie amont de cet ouvrage et le bourg, tant que l'eau n'aura pas atteint la hauteur de 6 mètres.

» Prié par M. le préfet d'examiner s'il ne lui serait pas possible de prélever sur les fonds de son budget une partie de ce surcroît de dépense de 1,000 fr., M. le ministre des travaux publics, par sa décision du 28 juillet dernier, autorisant la modification demandée par la commune, a consenti à prendre à la charge de l'Etat les deux tiers de la dépense supplémentaire.

» Comme votre commission, messieurs, vous penserez que des remerciements sont dus à M. le préfet, à raison de sa sollicitude pour les intérêts de la commune du Thoureil en cette circonstance.

» Les travaux, dit M. l'ingénieur dans son rapport, ont une marche un peu lente.

» Votre commission croit que cette lenteur ne peut provenir que de la faiblesse des crédits ouverts, et elle vous prie d'inviter M. le préfet à demander des crédits plus élevés afin d'activer un travail qui, comme la réparation d'une levée, ne peut être ajourné sans danger.

» Votre commission vous propose d'insister auprès de M. le ministre pour qu'il veuille bien accorder sur l'exercice prochain les crédits qui permettront d'achever les travaux du port de Cunault et de la Boire Quentin.

» Un crédit de 972 fr. 08 c., imputable sur 1868, permettra de solder ce travail terminé et reçu provisoirement en 1867.

» A votre dernière session, Messieurs, M. le préfet vous annonçait que les travaux de défense de Saumur, exécutés en vertu de la loi de 1858, avaient convenablement assuré la protection de cette ville contre l'inondation de 1866, et que l'épreuve avait été décisive. Toutefois, ajoutait M. le préfet, il a été reconnu indispensable par la commission des inondations de compléter les ouvrages exécutés pour l'exhaussement et le revêtement en maçonnerie du quai de Limoges, en amont du pont; la suppression des portes marinières Mulot et Morin-Ruelle, sous le quai, auxquelles seront substitués des accès à la Loire par-dessus le quai, et l'exhaussement de la levée d'Enceinte du côté du Thouet, enfin des plantations dont l'effet sera de protéger les talus de la levée du Thouet contre l'action des eaux.

» De toutes les mesures utiles qui nous sont annoncées par M. le préfet et qui vont être prises incessamment pour compléter l'ensemble de la défense de Saumur, aucune n'était plus instamment réclamée que la suppression des portes Mulot et Morin-Ruelle, aucune ne sera mieux accueillie par les habitants. L'administration municipale de Saumur et le Conseil d'arrondissement avaient, depuis 1856, jusqu'à ce jour, bien des fois demandé la suppression de ces portes, qui avaient livré le passage à l'inondation de 1856. Le Conseil général lui-même, ainsi que l'attestent les procès-verbaux de ses séances, avait chaque année prêté son appui à ces réclamations.

» Votre troisième commission pense donc que vous verrez avec satisfaction la suite favorable donnée à vos vœux.

» Les travaux autorisés sont évalués à 166 mille 500 fr.

» Dont le huitième seulement est mis à la charge de la ville de Saumur.

Un premier crédit de 70,000 fr. est ouvert sur 1868; l'adjudication a eu lieu le 27 mars dernier et par suite du rabais consenti, la dépense se trouvera réduite à 150,471 fr. 70 c.

» Les travaux seront commencés dès que les eaux seront basses.

» Sur la demande de M. le préfet, M. le ministre des travaux publics a en outre autorisé la construction d'une digue de défense de la traverse du Pont-Fouchard, route impériale n° 138, et l'exhaussement de la même voie submersible par le refoulement des eaux du fleuve dans la vallée du Thouet, aux abords du village de Distré, afin de conserver de ce côté une communication facile et sûre à la population de Sanmur ainsi qu'à l'Ecole de cavalerie, lorsque la Loire atteint 6m à l'échelle principale du pont Cessard. Or, vous savez que sur ce point le fleuve s'est élevé à 7m en 1856 et à 6m88 en 1868.

» Ces travaux comportent une dépense totale de 95,000 fr., dont 94,000 fr. sont applicables à l'établissement de la digue de défense de la traverse, un huitième de cette dernière somme est demandé aux propriétaires intéressés.

» Votre commission vous propose, à raison du grand intérêt qui s'attache à ces travaux qui doivent compléter la défense de Saumur et ses abords contre le retour des inondations, de prier M. le préfet de consacrer tous ses efforts à en hâter l'exécution et, à cet effet, de solliciter de M. le ministre des crédits aussi élevés que possible sur l'exercice 1869.

» Le travail, pour faciliter l'accès du fleuve aux habitants du bourg de Chenehutte-les-Tuffeaux, va donner lieu à une dépense de 3,000 fr.

» La contribution de la commune est fixée à 1,000 fr., avec faculté de se libérer en tout ou partie par des fournitures de matériaux ou de main-d'œuvre.

(La suite à un prochain numéro.)

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, le 23 septembre 1868.

Une crue s'est manifestée sur la Loire à Roanne. On annonce que le maximum sera de 2m 70 à Digoin et qu'il aura lieu le 23, à 3 h. du soir. Aucune crue n'est annoncée de l'Allier, d'où l'on doit conclure que la crue de l'Allier n'atteint pas 1 mètre.

Dans cette situation on présume que le maximum de la crue de la Loire à Orléans sera de 1m 60 et qu'il aura lieu le 25 septembre, à 8 h. du soir.

On sait que les Conseils généraux de Maine-et-Loire et du Loiret ont émis un vœu contraire au projet de dérivation des eaux de la Loire sur Paris. Les Conseils d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher ont adopté un semblable vœu. Le Conseil du Cher, sur le territoire duquel devait s'effectuer la prise d'eau de la Loire, n'a pas partagé les oppositions des départements voisins.

On sait que la moisissure des barriques est causée par une plante cryptogame voisine des champignons et des mousses et tellement vivace et persistante que les corrosifs les plus puissants ne sont pas toujours capables d'en arrêter complètement la multiplication aussi nombreuse que rapide.

Jusqu'ici on a eu recours, pour combattre ce parasite, à l'acide sulfurique, comme un des agents chimiques les plus destructifs; mais il faut reconnaître que si les fûts peu moisis sont guéris, ceux qui le sont le plus résistent à l'action dévorante du liquide, et continuent de produire leurs effets désastreux. A l'insuccès de cet acide se joignent certains inconvénients pour le vin qui, enfermé dans un bois injecté de sulfure, ne tarde pas à se décolorer.

Grâce au procédé suivant, qui est aussi simple qu'innocent, la moisissure des bois de merrain n'est plus irremédiable :

La barrique moisie est remplie d'eau ordinaire et tenue complètement pleine pendant un mois, en ayant soin, tous les jours, de faire le plein. Vingt jours même suffisent.

Des fûtailles qui avaient résisté à l'acide sulfurique *pur* ont été guéries par ce moyen, au point qu'après la démolition de ces pièces, l'inspection la plus minutieuse n'a pu découvrir la moindre moisissure.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont invitées à solder le deuxième terme payable en septembre.

Sur la demande d'un grand nombre de personnes, ainsi que nous l'avons annoncé, M. Godard se propose de faire dimanche prochain une ascension par souscription.

La souscription est de 1 fr. avec carte d'entrée dans l'enceinte réservée.

On souscrit aux bureaux de l'*Echo Saumurois* et du *Courrier de Saumur*, chez le concierge de la Mairie, chez Mme Thuau, et dans les principaux cafés et hôtels de la ville.

Nota. — Si, pour cas de force majeure, l'ascension n'avait pas lieu, l'argent serait rendu.

ABATTOIRS.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 22 août au 18 septembre.

N° d'ordre.	Noms des bouchers et charcutiers.	Bœufs. 1re qual.	Bœufs. 2e qual.	Bœufs. maigres et médiocres.	Vaches. 1re qual.	Vaches. 2e qual.	Vaches. maigres et médiocres.	Veaux. 1re qual.	Veaux. 2e qual.	Veaux. maigres et médiocres.	Moutons 1re qual.	Moutons 2e qual.	Moutons maigres et médiocres.
	BOUCHERS.												
	MM.												
1	Remare.	»	3	»	»	5	9	11	52	2	8	74	5
2	Tessier.	»	»	1	1	9	1	10	38	1	14	45	»
3	Touchet.	»	1	5	»	1	4	6	24	2	8	48	3
4	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	4	3
5	Corbineau.	»	4	»	1	7	1	6	54	»	19	64	»
6	Séchet (1).	»	3	4	»	1	6	6	19	»	18	30	7
7	Prouteau.	»	»	»	»	5	»	8	14	»	16	12	1
8	Chalot.	»	»	»	1	5	»	4	30	»	15	33	»
9	Pallu.	»	»	2	»	5	6	1	34	2	3	53	17

N° d'ordre.	Charcutiers.	Porcs. 1e	Porcs. 2e	Porcs. maigres et médiocres.
	MM.			
1	Millerand.	10	11	»
2	Baudoin.	»	4	»
3	Baudoin-R.	5	14	»
4	Vilgrain.	1	7	»
5	Sanson.	4	7	»
6	Sève.	4	11	»
7	Moreau.	5	14	»
8	Cornilleau.	2	6	»
9	Marais.	1	7	1
10	Rousse.	2	5	»
11	Raineau.	4	8	»
12	Pavis.	»	4	»

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

D'autres fois, comme mue par un ressort invisible, elle parcourait à grands pas les environs de Tillay et criait à chaque charretier qu'elle rencontrait à l'attelage :

— Dépêche-toi, gars; quand Jean Marais reviendra, je veux qu'il trouve la besogne faite.

Dans le village on respectait l'aberration d'esprit de la pauvre veuve.

Mais il y avait dans son existence de terribles instants : c'était quand son esprit se détendait soudain, quand une lueur de raison revenait éclairer son cerveau obscurci.

Elle rentrait, pour une heure ou deux, dans la vie réelle.

Elle voyait, elle comprenait, elle pensait.

Un flot de sanglots lui montait alors du cœur aux lèvres; son grand œil noir se mouillait.

Et elle étreignait fébrilement contre sa poitrine ses deux garçons et Jeanne. Dans son impuissance à les protéger, à les nourrir, à les conduire dans les sentiers de la vie, elle murmurait avec un accent à fendre l'âme.

— Mes enfants, mes chers enfants, qu'allez-vous devenir?

Puis la nuit envahissait peu à peu son intelligence; et la folle retombait de nouveau dans ses idéales visions.

Les enfants de Mathurine ne manquaient de rien.

Les geus du bourg s'étaient cotisés pour subvenir aux besoins de ces pauvres gens si rudement éprouvés.

Mais on se lasse de tout, même de faire le bien.

Au bout de quelques mois, quand on vit que l'état de la veuve Marais, loin de s'améliorer, s'empirait; que les intermittences de raison devenaient de plus en plus rares; que la folie était incurable; les gens de Tillay se dirent que la veuve et ses trois enfants étaient un fardeau bien lourd pour la commune.

Passe encore pour Jeanne et pour Jacques, l'aîné des garçons. Ils pouvaient, à la rigueur, gagner leur pain en s'employant aux fermes.

Mais la folle! mais son dernier né qui n'avait pas quatre ans!

— Il y a des hospices à Chartres, disait le maître d'école. Les hospices ne sont pas faits pour les chiens, que diantre! Signons une pétition que le maire appuiera; on casera le moutard aux Enfants trouvés, la vieille à l'asile d'Aligre, et tout sera dit. Les fonds de la commune pourront servir aussi à soulager d'autres infortunes passagères.

Le conseil était sage au fond.

On s'apprêtait à le suivre lorsque Jeanne de Beauce eut vent de la chose.

X.

La fillette avait grandi.

Et avec l'âge sa beauté s'était développée.

Elle n'avait pas la taille frêle, le teint pâle et mat, l'aspect délicat et presque maladif de celles qui naissent et vivent à l'ombre des grandes villes, pareilles à ces plantes qu'on fait pousser dans une serre à force de soins et de chaleur factice.

C'était une fleur sauvage, épanouie au milieu des blés, au souffle du vent, aux rayons du soleil, en liberté.

L'air des champs avait vivifié sa poitrine.

Ses cheveux, blonds à l'origine, avaient un peu bruni; ses yeux étaient encore plus noirs, s'il est possible, et sous sa joue un peu hâlée, on distinguait les finesses d'une riche et éblouissante carnation.

Elle était grande et bien prise.

Au gracieux balancement de son corps souple, au mouvement cadencé de sa tête, de ses bras, de ses épaules, on l'eût prise, lorsqu'elle marchait, pour une de ces filles du Simoïs ou de l'Eurotas dont le vieil Homère nous a tracé le portrait.

Les femmes de la Bible ne possédaient, j'en suis sûr, ni plus frais sourire sur la lèvre, ni limpidité plus claire dans le regard, ni dignité plus noble sur le visage.

La main du sort qui s'était abattue avec tant de complaisance sur la veuve Marais avait respecté la tête rieuse de Jeanne.

Il semblait que Mathurine eût détourné le malheur sur elle seule pour en préserver ses enfants.

Nos mères sont des égoïstes : elles accaparent toutes les larmes et ne nous laissent que les sourires.

Les événements, néanmoins, avaient mûri le caractère de Jeanne de Beauce : sa gaieté, ses rires sonores, et jusqu'à ses chansons cachaient un grand fond de raison.

Elle avait pris d'emblée la place de mère de famille que la folie de Mathurine laissait vacante.

Et c'était ravissant de voir la façon dont elle s'acquittait de sa tâche!

Elle entourait de soins idolâtres les deux garçons, ses frères, et la pauvre veuve incapable de se suffire désormais.

Aussi, quand Jeanne apprit que la commune voulait se débarrasser de deux bouches inutiles, son cœur se serra-t-il, comme si elle venait d'apprendre le plus effroyable malheur.

Sa résolution fut bientôt prise.

Elle courut à la Caillauderie.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

St-Sébastien, 23 septembre. — Le général Novaliches, avec des forces, est en marche contre l'Andalousie ; après avoir rétabli l'ordre à Cordoue, il marche sur Séville.

Le général Inestal est en marche contre Santander et Santona qui se sont prononcées.

Le comte Girgenti est arrivé à Madrid.

Le mouvement a échoué à Alicante. Les navires portant les insurgés du Ferrol se sont présentés à la Corogne, mais ils ont rencontré un refus du capitaine général. Les soldats ont acclamé le capitaine général. Les navires sont rentrés au Ferrol.

La Catalogne, l'Aragon, Valence, les Deux-Castilles et Madrid sont tranquilles.

Paris, 23 septemb — La Sicile est en insurrection, mais pour le compte de François II, dit-on, et le roi d'Italie s'apprêterait à écraser cette levée de boucliers.

5 heures. Le *Gaulois*, le journal de Paris qui paraît le mieux informé de tous, annonce le *presque* couronnement du mouvement espagnol. Il y aurait abdication de la reine et gouvernement provisoire.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

Parmi les belles et intéressantes gravures que l'*Univers illustré* donne dans son numéro de cette semaine, nous citerons : les Portraits du prince héréditaire de Danemarck et de sa fiancée, la princesse Louise de Suède ; l'Inauguration du chemin de fer du Simplon, vaste dessin d'après nature, comprenant neuf sujets et montrant les principaux épisodes de la fête ; les Nouveaux bâtiments de la Manufacture de porcelaine, à Sèvres ; les Souvenirs du tir national de Vienne, trois gravures humoristiques aussi amusantes que curieuses ; la Chasse au blaireau ; la Vue de Czénowitz et des types et costumes des habitants de la Bukowine ; la Villa San Martino, résidence de l'empereur Napoléon à l'île d'Elbe, et la Vue de la vallée de Porto Ferraio ; les Chiens d'arrêt, sept gravures de types divers. Dans chaque numéro, l'*Univers illustré* donne également un Rébus et un Problème d'échecs. Un tel sommaire dispense de tout éloge, et nulle publication illustrée ne pourrait en présenter un ni plus varié, ni plus attrayant. — Les magnifiques primes entièrement gratuites, offertes en ce moment aux abonnés de l'*Univers illustré*, lui ajoutent un nouvel attrait et augmenteront encore son tirage déjà si considérable.

Sommaire du *Paris-Magazine* du 20 septembre.

Semaine parisienne	Alex. Duvernois.
Lettre à M. Perrin	G. Puissant.
La Braconnière	Adrien Marx.
Ceci et cela	Alex. Duvernois.
De Paris à Bude en 1868	Louis Dépret.
Les mots de la semaine	***
Ceux qui font monter leur garde	Émile Pambrun.
Toulouse	Casimir Mondon.
Paris-Théâtre	Jules Prével.
Autour de la corbeille	Pierre Thomine.

M. **SICARD**, **dentiste**, rue des Lices, 32, Angers.

BULLETIN FINANCIER.

Malgré l'opinion que les cours actuels doivent se soutenir pendant quelques jours, les offres dominent. La rente française varie de 68.90 à 69.15, sans pouvoir sortir de ce cercle, et l'Italien de 51.80 à 52.10, selon les nouvelles, et la situation de l'émission prochaine des obligations sur les tabacs, peu propre à raffermir la rente italienne dont elle diminue les garanties.

Les valeurs espagnoles sont offertes, et cela se conçoit avec les bruits menaçants pour la tranquillité intérieure de la péninsule.

Les Autrichiens fléchissent de 551 à 547 ; les Lombards reviennent à 407, malgré les efforts faits pour les soutenir.

Nos chemins de fer n'ont pas de variations appréciables ; le Lyon revient à 951. Le marché de ces valeurs montre plus de résistance à la baisse que celui de la rente d'une nature plus impressionnable.

Celui des Obligations conserve sa fermeté habituelle. Repoussant, par le revenu fixe, les entreprises de la spéculation, il devient de plus en plus le refuge des capitaux de l'épargne, les plus timorés qui y rencontrent souvent des valeurs à intérêt plus élevé que celui de la rente, avec la garantie de l'Etat. Dans cet ordre d'idées, se trouvent les obligations de la Compagnie transatlantique à 482 fr. 50 rapportant 6 28 p. 100 et qu'on ne doit cesser de signaler, tant qu'elles n'auront pas atteint le cours de 500 fr., taux de remboursement, ce qui ne peut tarder. — L. Gérard.

P. GODET, *propriétaire-gérant*

JOURNAL DES DEMOISELLES (36e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1er de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingeries, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, *et cœtera*.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1er et le 16 de chaque mois.

La Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

La Bleue, avec 30 Gravures — total 48 par an — et 8 pages de Modes, Chronique, etc.

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions ; plus, chaque mois, une Planche de Patrons à découper, à pièces indépendantes :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1er janvier.

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

CINQUIÈME ANNÉE.

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des quatre 1res années forme quatre beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (46e année).

Etude de Me BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

D'un jugement par défaut rendu le 9 juillet 1868, par le tribunal civil de première instance de Saumur, entre : la dame Louise Pannier, veuve en premier mariage du sieur Jean-Baptiste Dulong, et épouse en secondes noces du sieur Jean-Toussaint Guiet, ouvrier couvreur, domicilié en dernier lieu à Saumur, aujourd'hui marchand ambulant, sans domicile ni résidence connus, ladite dame marchande de sardines, demeurant à Saumur, montée du Fort, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau de Saumur, en date du 13 novembre 1864 ; et ledit sieur Jean-Toussaint Guiet, sus-nommé ;

Il résulte que ladite dame Guiet a été séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 21 septembre 1868.

(414) BEAUREPAIRE.

Etude de Me TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Sain-Jean, nos 27 et 29,

Habitée par MM. Cesbron et Pasquier.

S'adresser à Me Touchaleaume, notaire, place de la Bilange. (415)

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

Pour cause de départ,

FONDS DE LINGERIE,

Rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Belle clientelle.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à Mme Desnoues, rue Saint-Nicolas. (410)

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU

et de Toiles cirées,

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. Courtois-Jagot, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

A VENDRE

Cinquante barriques de vin blanc 1867.

S'adresser au château de La Coste, près Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. Guibert, qui l'habite, ou à M. Magé, près l'église de Nantilly. (416)

On demande à la campagne **un domestique** pour cultiver un jardin, panser un cheval et conduire.

S'adresser à l'hôtel d'Anjou, à Saumur. (388)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

A VENDRE

Poinçons neufs en chêne 1er choix et parfaitement conditionnés.

Barils de toutes contenances pour l'eau-de-vie.

Fabrique de grillages en tous genres pour espaliers, clôtures, poulaillers, faisanderies, volières, etc.

On livre promptement et au plus bas prix possible.

S'adresser, pour le tout, à M. Berthelot-Mignan, rue de la Petite-Douve, 15, à Saumur. (412)

PAPIER MINÉRAL TYBUR

Contre l'humidité et le Salpêtrage des murs

Breveté s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre.

Garanti par facture.

Le seul infaillible jusqu'à ce jour, pour préserver le papier de tentures, au travers duquel le salpêtre et l'humidité ne pénètrent pas, et qui empêche l'humidité de remonter.

Cinq ans d'expérience ont démontré partout son infaillibilité.

G. Bouys, 12, avenue de Soisy, à St-Gratien, près Enghien-les-Bains (Seine-et Oise).

Seul dépôt à Saumur, chez M. JARDON-DUTOUR, rue d'Orléans, 69.

Chaque livraison est accompagnée d'un prospectus indiquant la manière de poser le papier.

Exiger la marque ci-contre : **Papier minéral Tybur.**

(405) G. Bouys.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	Bourse du 19 septembre. Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		Bourse du 21 septembre. Dernier cours.		Hausse.		Baisse.	
3 pour cent 1862	68	95	»	»	»	20	68	45	»	»	»	50
4 1/2 pour cent 1852	100	50	»	40	»	»	100	15	»	»	»	35
Obligations du Trésor	480	»	»	»	2	50	»	»	»	»	»	»
Banque de France	3120	»	»	»	10	»	3122	50	2	50	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1420	»	»	»	10	»	1375	»	»	»	45	»
Crédit Foncier colonial	430	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	623	75	1	25	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit industriel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier (estamp.)	276	25	»	»	5	»	268	75	»	»	7	50
Comptoir d'esc. de Paris	680	»	»	»	5	»	673	75	»	»	6	25
Orléans (estampillé)	905	»	»	»	2	50	897	50	»	»	7	50
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1175	»	»	»	5	»	1167	50	»	»	7	50
Est	566	25	»	»	3	75	568	75	2	50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	952	50	»	»	3	75	945	»	»	»	7	50
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Midi	583	75	»	»	3	75	583	75	»	»	»	»
Ouest	580	»	»	»	2	50	580	»	»	»	»	»
Cie Parisienne du Gaz	1500	»	»	»	10	»	1490	»	»	»	10	»
Canal de Suez	395	»	»	»	»	»	390	»	»	»	5	»
Transatlantiques	335	»	»	»	5	»	330	»	»	»	5	»
Emprunt italien 5 0/0	51	80	»	»	»	40	51	20	»	»	»	60
Autrichiens	547	50	»	»	5	»	545	»	»	»	2	50
Sud-Autrich.-Lombards	407	50	»	»	5	»	400	»	»	»	7	50
Victor-Emmanuel	40	»	»	»	5	»	42	»	2	»	»	»
Romains	41	»	3	»	»	»	39	75	»	»	1	25
Crédit Mobilier Espagnol	286	25	»	»	6	25	272	50	»	»	13	75
Saragosse	74	»	»	»	1	»	70	»	»	»	4	»
Séville-Xérés-Séville	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne	52	»	»	»	»	»	53	»	1	»	»	»
Compagnie immobilière	114	50	»	»	»	50	118	50	»	»	6	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.												
Nord	331	»	»	»	»	»	332	50	»	»	»	»
Orléans	324	»	»	»	»	»	321	50	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	335	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouest	321	»	»	»	»	»	321	50	»	»	»	»
Midi	320	»	»	»	»	»	320	»	»	»	»	»
Est	323	75	»	»	»	»	323	»	»	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 Le Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné.